TC 1711-7

mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples
89, rue oberkampf
75543 paris cedex11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence
Jacques CHEVASSUS
Pierre-Marie DANQUIGNY
Albert LEVY
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur
Henri ALLEG
Maurice BEJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Michel LEIRIS
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
Henri NOGUÈRES
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Vladimir POZNER
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Armand SALACROU
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
VERCORS
Paul-Emile VICTOR
Marie-Hélène VIEIRA DA SILVA
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

N A T I O N S U N I E S

COMITE DE DECOLONISATION

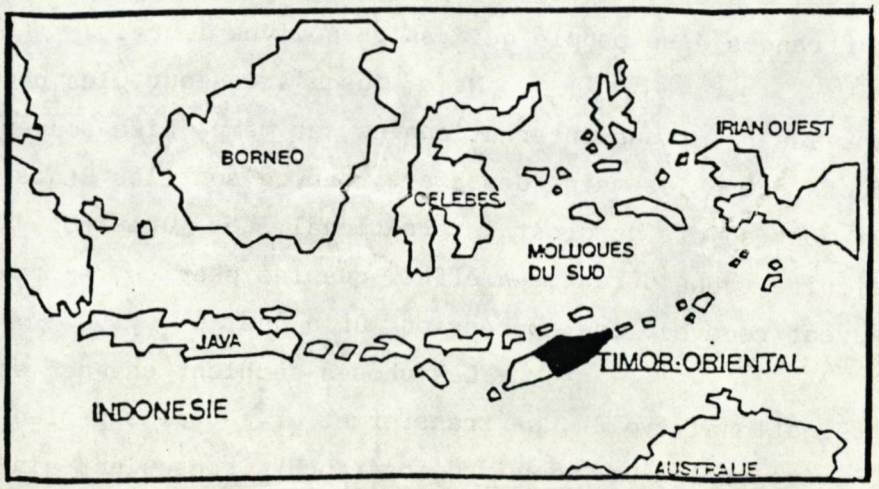

Q U E S T I O N D U T I M O R - O R I E N T A L

Michel ROBERT

Universitaire,
Représentant du M.R.A.P. à l'O.N.U.,
Président de l'Association de Solidarité avec Timor-Oriental.

O.N.U., New-York, le 07.08.91.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier très vivement d'avoir accepté de nous entendre une nouvelle fois sur la Question du Timor-Oriental

Voilà bientôt seize ans que l'Indonésie occupe ce petit territoire dont le peuple souhaite toujours bénéficier des Résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples, que je représente ici, ne pouvait rester indifférent aux souffrances d'un peuple qui aspire à vivre libre.

Mais, jusqu'à ce jour, les peuples ont peu compté dans les relations internationales, et même, bien souvent, ont été des jouets entre les mains des Etats, car ce sont les Etats, et non les peuples qui sont sujets de droit international. Les juristes, dans leur grande majorité, considèrent, en effet, que les peuples, en tant que tels, ne peuvent recevoir une expression juridique.

Les choses semblent changer aujourd'hui, le droit international évolue, se transforme, et certains parlent même d'un "droit d'ingérence", d'un "devoir d'ingérence", bousculant ainsi le sacro-saint principe de souveraineté des Etats.

Néanmoins, l'expérience a montré de façon évidente qu'il existe des contradictions si profondes entre les peuples et les Etats qui officiellement les représentent- que le droit international en tant que régissant les rapports entre les Etats, peut devenir plus qu'une fiction, une duperie. Quant aux Résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies, si elles ne reconnaissaient point que leurs véritables destinataires sont les hommes et les peuples, elles ne seraient que d'inutiles morceaux de papier.

Et là aussi les choses changent. Le Secrétaire Général de l'O.N.U., M. Xavier Perez de CUELLAR, ne déclarait-il pas récemment à une délégation de "Parlementaires pour Timor-Oriental" que toutes les Résolutions de l'O.N.U. sur le Timor-Oriental étaient "pertinentes" et devaient être "exécutées". Or,vous le savez, le gouvernement indonésien les a, dès le départ, foulées aux pieds, comme il n'a jamais voulu appliquer les Résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) que Djakarta

.../...

.../...

a pourtant élaborées. Mais, c'est vrai, l'Indonésie d'aujourdhui n'est plus celle de Bandoeng. Le gouvernement indonésien affirme que le processus de décolonisation du Timor-Oriental s'est achevé le 17 juillet 1976, lorsque la population du territoire a décidé, par l'intermédiaire d'une pseudo "Assemblée représentative populaire"", d'accéder à l'indépendance par voie d'intégration à l'Indonésie. Et son représentant à l'O.N.U. devait ajouter: "Le peuple de Timor-Oriental a fait valoir ainsi son droit à l'autodétermination conformément aux dispositions des Résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée Générale". Je ne voudrais pas reprendre la totalité de mon argumentation avancée devant votre Comité il y a quelques années,je signalerai simplement que, s'il est vrai que l'indéoendance ou l'association à un autre Etat ne sont pas les seules manières pour un territoire de cesser d'être non autonome, et si l'intégration à un Etat indépendant est une des solutions préconisées par la Résolution 1541 (XV), l'intégration doit néanmoins résulter du désir librement exprimé des populations du territoire. Or, l'intervention militaire a enlevé tout caractère légal au processus d'intégration au regard du droit international. D'autre part, le caractère illégal de l'annexion ressort aussi du fait que la prétendue "Assemblée populaire" qui a prôné l'annexion n'avait pas été élue régulièrement, mais mise en place par le gouvernement indonésien. L'île apparait toujours, aujourd'hui comme hier, comme une véritable colonie de l'Indonésie: oppression culturelle, atteintes aux Droits de l'Homme, discriminations de toutes sortes, voilà les germes de l'intégration indonésienne.

Il est clair que la population du Timor-Oriental ne considère pas que l'intégration ait résolu le problème de la décolonisation du territoire. Un rapport récent rédigé par des chercheurs de l'une des plus célèbres universités indonésiennes, l'Université Gajah Mada de Djodjakarta, dans l'île de Java, le prouve. L'équipe qui a réalisé l'étude est allée à Timor-Oriental en 1981 et en 1989. Elle a donc pu faire quelques comparaisons entre ces deux époques. Dirigés par M. Mobyarto, Professeur d'économie à l'Université et Directeur du Centre de Développement, les chercheurs ont travaillé dans les Districts de Ermera et Aileu, dans la partie occidentale de Timor-Oriental que les autorités indonésiennes disent pacifiées et où les conditions sont considérées meilleures que dans les régions Est et Centre.

.../...

Ce long rapport de 130 pages, qui provoqua le mécontentement des autorités indonésiennes, conclut que la population du Timor-Oriental est encore traumatisée par l'expérience de l'intégration en 1976 et que le politique "dure et autoritaire" a donné peu de résultats au niveau du développement. Selon le journal indonésien "Kompas", "le succès de développement matériel au Timor-Oriental n'a pas atténué les problèmes locaux, politiques,sociaux et économiques". Dans le rapport on peut aussi lire: "L'apathie et l'indifférence des populations face aux progrès montrent non seulement qu'il n'y a pas adaptation réciproque entre nous et les timorais, mais aussi et surtout, elles témoignent que le refus de notre présence augmente et se développe selon un processus n naturel". Le même rapport souligne encore que "les timorais n'acceptent pas les déclarationss officielles qui présentent l'ère coloniale portugaise comme celle de l'obscurantisme, tandis que l'ère indonésienne serait celle des lumières" (p..114 du rapport).

Le rapport constate aussi que les changements rapides ont provoqué un "choc culturel" chez les timorais qui ont été tout d'un coup obligés d'apprendre la langue et l'histoire de l'Indonésie, d'étudier le Pancasila" et d'apprendre par coeur les noms des héros indonésiens.

Le rapport parle encore de ces familles venues d'Indonésie et qui, depuis l'ouverture du territoires se sont installées et ont "inondé" Timor-Oriental. Il y a une grande méfiance à l'égard des nouveaux venus.

Mentionnant le profond mécontentement des Timorais,même de ceux qui travaillent dans l'administration, le rapport souligne ce qu'il appelle une "overdose de présence militaire", non seulement au sens physique, mais aussi pour son rôle dominateur. "Il y a un sentiment de haine à l'égard des militaires" poursuit le rapport. Et on comprend les timorais ! Car la répression continue ! Il persiste un climat de terreur au Timor-oriental. C'est le gouverneur de TImor-Oriental lui-même qui le dit. M.Carrascalao ajoute: "Beaucoup de perspnnes observent maintenant un couvre-feu informel".

Arrestations, torture, continuent. Nous en avons (encore) la preuve dans la centaine de pages d'informations sur les (qui nous ont parvenues)

.../...

.../...

violations des droits de l'Homme au Timor-Oriental entre octobre 1990 et janvier 1991. Jamais on avait obtenu autant d'informations venues directement de ce territoire occupé par l'Indonésie en 1975 et isolé jusqu'en 1989.

La visite du Pape, celle de l'ambassadeur des Etats-Unis, et celle du Nonce Apostolique, ont été pour les timorais autant d'occasions de manifester leurs sentiments de refus de l'annexion de leur terriyoire par l'Indonésie.

Afin d'éviter que ces manifestations ne se répètent, les militaires indonésiens accentuent la répression. Des escadrons masqués, formés de civils et de militaires, sèment la terreur à Dili, la capitale, s'attaquant de préférence aux jeunes gens connus pour leur oppostion à l'occupation indonésienne. Le Lieutenant-colonel Purwanto, commandant des services secrets indonésiens, a Timor a même demandé aux commandants militaires confirmation de l'assassinat de 27 civils survenu en 1989 ainsi que de la disparition de 54 timorais. Assassinats et disparitionss étant attribués aux forces armées indonésiennes.

De la longue liste des arrestations je m'attardeai sur celle des nombreux étudiants qui osent manifester leur opposition à l'intégration. Cette situation me rappelle étrangement celle que de nombreux peuples d'Europe ont connu pendant les années terribles de la seconde guerre mondiale avec l'occupation nazie.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

On parle beaucoup aujourd'hui de liberté retrouvée, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Faisons en sorte que cette nouvelle donne, ce souffle qui fait sombrer nombre de régimes totalitaires, touchent enfin le Timor-Oriental ! Ne mettons pas "à la trappe" le peuple du Timor-Oriental !

Nos impérialistes

Un grand quotidien français s'interrogeait il y a quelques mois: Faut-il enfin croire à l'O.N.U. ? Je répondrai oui ! Oui pour que le peuple de Timor vive!

Monsieur lez Présdent,
Mesdames, Messieurs,

.../...

Votre Comité va fêter ses trente années d'existence. C'est en effet le 27 novembre 1961 que l'Assemblée Générale décidait de créer un Comité Spécial chargé "d'assurer l'application de la Déclaration. La Résolution 1654 (XVI) instituant le Comité le chargeait d'accomplir "sa tâche en se servant de tous les moyens dont il disposera dans le cadre des procédures et modalités qu'il adoptera pour bien s'acquitter de ses fonctions". En d'autres termes, le Comité avait toute latitude pour déterminer lui-même ses règles de fonctionnement et ses moyens d'action. Il est intéressant de noter que l'Indonésie apporta sa contribution dans la recherche des meilleurs moyens pour appliquer la Déclaration. Au cours de la XVIIIème session de l'Assemblée Générale, en 1963, l'Indonésie devait même insister sur le fait que le Comité devait être prêt à se rendre dans un territoire à la demande de la population pour l'aider à exercer librement son droit à l'autodétermination...

C'est dans cet esprit, celui de la Charte des Nations Unies et celui de la Déclaration, que nous avons fait nôtre la demande faite par Mgr BELO, Administrateur apostolique de Dili, au Secrétaire Général de l'O.N.U., M. Perez de Cuellar, d'organiser un REFERENDUM afin "de mettre en route à Timor le processus de décolonisation le plus normal et le plus démocratique"... car "le processus de décolonisation du Timor portugais n'est pas encore achevé par les Nations Unies et il serait bon de ne pas le laisser dans l'oubli".

Nous faisons nôtre aussi la toute récente déclaration du représentant de l'Indonésie devant ce Comité, c'était il y a deux jours, le 5 août 1991. J'ai recopié le communiqué de presse. Il dit ceci:

M. T.A. SAMODRA SRIWIDJAJA (Indonésie) a souligné que dans le contexte actuel de profonds changements internationaux, le Comité doit plus que jamais hâter la réalisation des aspirations des peuples qui souhaitent accéder à plus d'indépendance. Le Comité spécial, a-t-il dit, doit mettre à profit ce contexte favorable pour éradiquer les derniers vestiges du colonialisme, en particulier dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud. Les Puissances administrantes doivent s'engager à promouvoir le développement des territoires non autonomes ou coloniaux et cesser toutes activités qui feraient obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Il ne peut y avoir deux discours, l'un pour les autres, l'autre pour soi-même. Il n'y a qu'un seul droit international et il doit être appliqué.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Je vous remercie.

Michel ROBERT
ONU, N.Y., le 07.08.9